

# UPSME+EI



MICROENTREPRISE  
ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE,  
ENSEMBLE

L'union de tous les entrepreneurs individuels



# L'union de tous les entrepreneurs individuels

Une plateforme dédiée aux micro-entrepreneurs et aux entrepreneurs individuels





MICROENTREPRISE  
ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE,  
ENSEMBLE

## Les services



# L'information

Ce service s'appuie sur une veille législative et administrative à partir des sites des pouvoirs publics comme legifrance.fr, entreprendre.service-public.fr et bpi.fr.

## 1. Les articles de fond



Ils sont rédigés à l'occasion de la publication d'un décret d'application ou d'une modification légale et/ou juridique. Pédagogiques avant tout, et si nécessaire, ils sont accompagnés des outils nécessaires comme un modèle de courrier, un simulateur ou un tutoriel.

## 2. Les dossiers thématiques



Il s'agit principalement des dossiers sur la déclaration annuelle d'impôt, la gestion annuelle du versement forfaitaire libératoire et de la CFE. Ils sont accompagnés de tutoriels (papier ou vidéo) et de « chatbots » pour plus de compréhension et d'utilisation.

## 3. Les fiches pratiques



Elles doivent être synthétiques et permettre d'apporter une information claire et précise. Elles couvrent tous les thèmes, du juridique au fiscal en passant par le social et la comptabilité. Elles renvoient si nécessaire aux articles de fond et les dossiers thématiques.

## 4. Les newsletters trimestrielles et la lettre de l'UPSME



Associées à une liste de diffusion regroupant plus de 10 000 adresses mail, elles permettent de diffuser très largement les informations les plus importantes, touchant au régime de la micro-entreprise.



MICROENTREPRISE  
ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE,  
ENSEMBLE

# L'aide à la gestion et à la décision

## 1. Les simulateurs



Ils permettent aux micro-entrepreneurs de vérifier leurs droits. Ils portent généralement sur le régime micro-social et la couverture sociale du micro-entrepreneur. Comme les droits maladie, maternité ou retraite.

Ils sont gratuits pour les adhérents.

## 3. Les modèles de courriers



Ils permettent aux micro-entrepreneurs d'envoyer une demande correctement rédigée et comportant tous les renseignements nécessaires. Ils sont principalement destinés à l'URSSAF et aux impôts.

Ils sont gratuits pour les adhérents.

## 2. La comptabilité avec Gest'ME



Logiciel de gestion comptable destiné spécifiquement aux micro-entrepreneurs, il a été développé par l'UPSME. En constante évolution, il intègre toutes les obligations ainsi que les dernières nouveautés. Il est gratuit pour les adhérents de l'UPSME.

## 4. Les tutoriels



Ils permettent aux micro-entrepreneurs d'effectuer une démarche administrative, comme la déclaration de chiffre d'affaires, d'impôt, de CFE sans prendre le risque de se tromper.

Ils sont gratuits pour les adhérents.



MICROENTREPRISE  
ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE,  
ENSEMBLE

## Les prestations





MICROENTREPRISE  
ET ENTREPRISE INDIVIDUELLE,  
ENSEMBLE

## La création « Clefs en mains » d'une micro-entreprise



L'UPSME prend en charge le porteur de projet en lui faisant parvenir sous huitaine son avis de situation SIRENE de l'INSEE. Il est ensuite suivi et accompagné pendant 12 mois en étant formé à la gestion de sa micro-entreprise.

## La modification d'une micro-entreprise



Adhérent de l'UPSME, un simple questionnaire permet à l'UPSME de prendre en charge la démarche auprès de l'INPI pour modifier la micro-entreprise. Le dossier est suivi jusqu'à la modification de l'avis SIRENE de l'INSEE.

## La clôture d'une micro-entreprise



Je clôture ma  
micro-entreprise



Pour diverses raisons, le micro-entrepreneur peut être amené à clôturer sa micro-entreprise. L'UPSME va l'accompagner dans cette démarche jusqu'à l'obtention de l'avis SIRENE confirmant la cessation d'activité.

## La rédaction de documents



J'ai besoin d'un  
document juridique

Le micro-entrepreneur est avant tout un entrepreneur individuel. Et à ce titre, il se doit de respecter ses obligations juridiques découlant notamment du Code de la consommation et du RGPD.

## La défense du micro-entrepreneur



La défense  
du micro-entrepreneur

Face aux administrations, il n'est pas toujours facile de faire entendre la voix des micro-entrepreneurs. L'URSSAF, les impôts, la CPAM, etc. L'UPSME a été de tous les combats pour protéger et défendre les micro-entrepreneurs.

## « Faire reconnaître le micro-entrepreneur comme nouvel acteur majeur de l'économie en le professionnalisant et protéger le consommateur. »

L'Union Professionnelle au Service des Micro-Entrepreneurs a travaillé pendant de nombreuses années pour trouver comment agir efficacement et répondre aux attentes d'une nouvelle population en l'intégrant enfin parfaitement dans la société.

La seule instance capable de mener ce projet ambitieux doit donc jouir d'une triple compétence :

- Une connaissance globale des micro-entrepreneurs. Sensibles depuis plus de neuf ans aux pratiques, à la législation, aux attentes, aux problèmes des micro-entrepreneurs, les membres de l'UPSME sont dépositaires d'un savoir alliant des connaissances politiques, juridiques, économiques et commerciales.
- Une reconnaissance de l'administration et des organismes sociaux. Depuis sa création, l'UPSME a su développer des liens étroits avec la Direction nationale de l'URSSAF et de l'ensemble de ses Directions régionales. Cette collaboration constructive a permis :
  - Des propositions de notre part pour résoudre certains dysfonctionnements,
  - La mise en application des procédures nationales correspondantes, sous notre responsabilité,
  - La résolution très rapide de plusieurs centaines de litiges,
  - L'immatriculation et l'affiliation de plusieurs centaines de micro-entrepreneurs dans le respect total de la réglementation en vigueur, tant sur le plan administratif et juridique que fiscal.
- Une présence dans divers domaines d'activités. Du fait de leur activité principale et des liens qu'ils ont su tisser avec d'autres secteurs professionnels, les membres de l'UPSME sont en mesure de prendre en compte les spécificités de tous les acteurs exerçant sous le régime de la micro-entreprise afin d'apporter à chacun une aide adaptée.

Si l'importance du projet que je porte a pu motiver les membres de l'Association, elle m'a également fait comprendre que je ne pourrai jamais le porter seul car il dépasse une simple mission de représentation. En effet, il doit désormais s'appuyer sur deux idées essentielles à mes yeux :

- Être une force de propositions pour véritablement aider le micro-entrepreneur et lui permettre de s'épanouir dans son activité indépendante librement choisie.
- Devenir un acteur essentiel dans les moyens mis à la disposition du micro-entrepreneur afin de lui permettre de se développer et de devenir un entrepreneur à part entière, vecteur essentiel du développement de l'économie locale.

Cette reconnaissance donnera à l'UPSME les moyens de mettre en œuvre ses missions en lui conférant la visibilité nécessaire pour toucher une population qui recouvre plusieurs définitions : géographique, sociale, économique et professionnelle.

## « Le micro-entrepreneur n'est ni un concurrent ni un sous-travailleur : il est une réponse adaptée à un besoin particulier. »

Enfin, conscient des nécessités économiques qui sous-tendent tout projet, des moyens financiers doivent me permettre de mettre en place une structure organisée, intelligente et de la développer afin d'en faire un vecteur de changements. Ils doivent également me permettre de développer et de proposer une plate-forme numérique totalement inédite en France qui est la pierre angulaire de tout mon projet d'aide et d'accompagnement des micro-entrepreneurs.

Eric MATTEI – Président de l'UPSME+EI  
Laparade le 8 décembre 2025.

